



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

REGLEMENT DU JEU « GAME OF THRONES »

03.07.2017 – 17.07.2017

ARTICLE 1 – ORGANISATION ET DUREE

EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.000 euros, dont le siège social est situé Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin", Bâtiment L, 2 Rue René Caudron, 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 303 656 847 (ci-après désignée "Europcar" ou "l'Organisateur"), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé Jeu-Concours « Game of Thrones » (ci-après le « Jeu-Concours ») du lundi 03 juillet à 10 heures au Lundi 17 juillet 2017 à 23 heures.

Le Jeu-Concours est accessible sur la page Facebook d'Europcar France.

La présente opération est organisée en partenariat avec la société OCS, Société en nom collectif, au capital de 75 002 499,50 euros, dont le siège social est situé OCS, 78 RUE OLIVIER DE SERRES 75015 PARIS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 539 311 373.

ci-après désignée « le partenaire ».

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents La participation au Jeu-Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français. De manière générale, la participation au présent Jeu-Concours suppose, de la part des participants, une attitude loyale.

Les Participants, au travers de l'animation sur la page Facebook Europcar France, acceptent que leurs informations personnelles soient communiquées à Europcar : nom, prénom, adresse et email. Les informations communiquées par les Participants sont fournies à Europcar France uniquement. En acceptant le règlement du Jeu-Concours et en communiquant leur adresse email, les Participants acceptent de recevoir toutes les offres commerciales relatives aux sociétés du groupe Europcar France et d'OCS.

Une (1) seule participation par jour et par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Jeu-Concours.

Ne peuvent participer : les personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels, d'Europcar, de ses sociétés mère ou filiale ; les personnels et collaborateurs de la SCP Arnaud MARTIN et Olivier



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

GRAVELINE ; la famille des personnels et collaborateurs des sociétés précitées (ascendants, descendants ou conjoints).

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, l'Organisateur se réserve le droit de réclamer aux participants, aux parents de participants ou à leur représentants légaux, tout document tendant à justifier de la validité de leur participation. Tout participant qui refuserait de fournir les justificatifs requis serait présumé renoncer à sa participation et perdrait automatiquement tout gain, sans recours possible. Toute indication incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation automatique de sa participation.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU JEU-CONCOURS

Le principe du Jeu est le suivant :

- Le Jeu se déroulera sur la page Facebook Europcar France du lundi 3 juillet 10 heures au lundi 17 juillet 23 heures. Ce Jeu-Concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook que la société organisatrice décharge de toute responsabilité.

Le Participant devra compléter son inscription au Jeu-Concours en remplissant le formulaire avec les champs suivants (Nom, prénom, email). L'ensemble de ces informations seront obligatoires pour valider sa participation. Le participant aura le choix de recevoir des offres commerciales relatives aux sociétés OCS et / ou du Groupe Europcar. Il sera également demandé de cocher la case d'acceptation du règlement du Jeu-Concours et de la politique de confidentialité du Groupe Europcar.

En cliquant sur valider, le participant va lancer le jeu de hasard (instant gagnant – interrogation de la base des « instants gagnants ») Le résultat est immédiat : l'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu.

Les données suivantes (Adresse, code postal, ville et téléphone) ne seront demandées qu'aux gagnants des instants gagnants sur la page « Gagné » du jeu afin de permettre l'envoi des dotations au domicile du gagnant.

Chacun des participants est inscrit automatiquement au tirage au sort du 11 septembre 2017, dès lors qu'il valide son inscription.

Sur l'ensemble des Participants au Jeu-Concours :

- un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot n° 1 (ci-après le « Lot n° 1 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

- un (1) Participant sera tiré au sort et remportera le lot n° 2 (ci-après le « Lot n° 2 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

- vingt-cinq (25) Participants gagneront par instant gagnant le lot n° 3 (ci-après le « Lot n° 3 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

- cent (100) Participants gagneront par instant gagnant le lot n° 4 (ci-après le « Lot n° 4 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

- cent (100) Participants gagneront par instant gagnant le lot n° 5 (ci-après le « Lot n° 5 ») tel que décrit ci-après à l'Article 4 du présent règlement ;

Les gains ne seront définitivement attribués qu'après vérification du respect des conditions de validité des participations des gagnants.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES LOTS

Le Jeu-Concours est doté de cinq (5) types de lots :

Lot n° 1 : attribué au Participant tiré au sort (ci-après le « Participant Gagnant ») dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) IPAD Air 2 avec 3 mois d'abonnement OCS pour une valeur totale de 549 € TTC (cinq cent quarante-neuf euros toutes taxes comprises),

La quantité totale de Lot n° 1 est de un (1) pour la durée du Jeu-Concours.

Lot n° 2 : attribué au Participant tiré au sort dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- un (1) week-end location gratuite Europcar en modèle compact et 1 Coffret CHC Promenade gourmande pour une valeur totale de 340 € TTC (trois cent quarante euros toutes taxes comprises),

La quantité totale de Lot n° 2 est de un (1) pour la durée du Jeu-Concours.

Lot n° 3 : attribué au Participant Gagnant dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- vingt-cinq (25) enceintes Bluetooth OCS pour une valeur unitaire de 38 € TTC (trente-huit euros toutes taxes comprises),

La quantité totale de Lot n° 3 est de vingt-cinq (25) pour la durée du Jeu-Concours.

Lot n° 4 : attribué au Participant Gagnant dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :

- cent (100) Bloc note Game of Thrones pour une valeur unitaire de 11,90 € TTC (onze euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises),

La quantité totale de Lot n° 4 est de cent (100) pour la durée du Jeu-Concours.

Lot n° 5 : attribué au Participant Gagnant dans les conditions telles que précisées à l'Article 3 ci-avant :



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

- cent (100) porte-clef Game of Thrones pour une valeur unitaire de 7 ,99 € TTC (sept euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises),

La quantité totale de Lot n° 5 est de cent (100) pour la durée du Jeu-Concours.

Modalités particulières sur le LOT N°2 :

- s'agissant du week-end location gratuite Europcar en modèle compact et 1 Coffret CHC Promenade gourmande

Il s'agit d'une location gratuite de 2 (deux) jours en catégorie CDMR Peugeot 308 ou similaire pour une valeur de 151 € TTC (cent cinquante et un euros toutes taxes comprise).

La location comprend : 250 Km/jour (deux cent cinquante kilomètres par jour), les kilomètres supplémentaires seront facturés à raison de 0,48€ TTC/ km (quarante-huit centimes toutes taxes comprises par kilomètre).

Cette gratuité est valable du 13 septembre 2017 au 13 septembre 2018 (hors vacances scolaires toutes zones confondues) sur réservation dans les agences Europcar (hors franchisés) situées en France métropolitaine (hors Corse) et selon disponibilité des véhicules.

La location comprend : l'assurance responsabilité civile, les garanties contractuelles en cas de vol (TW) ou de dommages aux véhicules (CDW) limitant le plafond de responsabilité au montant de la franchise rachetable, la TVA vingt pourcent (20 %), la participation aux frais d'immatriculation (pfi) et le cout d'exploitation. Les services, équipements, prestations et assurances complémentaires sont en sus.

La location offerte ne comprend pas les éléments suivants :

- le dépôt de garantie - ce dépôt de garantie prend la forme d'une pré-autorisation bancaire ;
 tout produit ou service optionnel que le Participant Gagnant choisira d'ajouter en agence le jour de départ (ex : siège enfant, navigation etc..) ;

- les kilomètres / miles effectués en dépassement des 250 km (deux cent cinquante kilomètres) inclus dans le prix de la location. Tout kilomètre supplémentaire sera facturé comme cité ci-avant ; à l'essence utilisée durant la location ;

- les frais liés à la location tels que les frais de parking, amendes, frais de traitement de dossiers, péages, taxes locales, les frais de carburant et tout autre frais listé dans les documents en pièce jointe.

Pour chaque véhicule mis à disposition, une confirmation de réservation sera envoyée par courrier électronique au bénéficiaire dès lors que la réservation sera effectuée. Cette confirmation de réservation indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le conducteur au tarif public en vigueur.

Cette location gratuite n'est pas cessible et doit être utilisée pendant la période précitée ci-dessus.

La location reste soumise aux Conditions générales de location ainsi qu'aux Conditions d'Assurance et Protections en vigueur chez Europcar au moment de la conclusion du contrat de location pouvant être retirées dans les agences Europcar ou consultées sur le site internet europcar.fr.

Afin de louer un véhicule auprès d'une agence d'Europcar les Parents ou les représentants légaux du Participant Gagnant doivent être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pendant la durée de la location les participant doivent utiliser le véhicule conformément à sa destination et doivent prendre toute mesure de protection nécessaire pour garder le véhicule dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession.

Cette location de véhicule s'accompagne d'un coffret CHC (Châteaux & Hotels Collection) Promenade gourmande d'une valeur de 189€ TTC (cent quatre-vingt-neuf euros toutes taxes comprises).

Ce coffret comprend la nuit, le petit-déjeuner, le repas pour 2 personnes dans l'un des établissements de charme Châteaux & Hôtels Collection.

De manière générale, tout ce qui n'est pas explicitement compris dans le descriptif ci-dessus sera considéré comme une dépense annexe et restera à la charge du Participant Gagnant et de son accompagnant.

Le coffret est **valable 18 mois** à compter de la date d'émission.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS

Les Lots seront envoyés et suivis par le partenaire Europcar France par voie postale à l'adresse ou les adresses indiquées par les Participants Gagnants en se référant à la liste des Participants Gagnants reçue par l'huissier le 11 septembre 2017 pour le tirage au sort et via la plateforme pour les instants gagnants, dans laquelle l'ensemble des informations ont été récoltées lors du déroulement du Jeu-Concours.

Dans l'hypothèse où le partenaire Europcar France réceptionne un Lot sur lequel l'adresse serait erronée ou fautive, le Participant Gagnant ne pourra recevoir son Lot dans le délai et les conditions précités, le Participant Gagnant perdra donc l'octroi du Lot, sans recours possible de sa part, ni contrepartie de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 – MODIFICATION DES LOTS



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

Les lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables et ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit. Europcar se réserve la possibilité de remplacer le Lot annoncé par un Lot équivalent de même valeur.

ARTICLE 7 – PUBLICITE DES PARTICIPANTS GAGNANTS

Les noms des Participants Gagnants seront annoncés sur la page Facebook Europcar France le 13 septembre 2017.

Les Participants Gagnants **autorisent** par avance l'Organisateur à utiliser leur nom dans toute action ou manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation fasse l'objet d'une quelconque rémunération, droit ou avantage autre que la remise du lot gagné. Si le Participant Gagnant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un e-mail à l'adresse suivante **ecfr.operations.marketing@europcar.com**.

ARTICLE 8 – FORCE MAJEURE

En cas d'interruption momentanée du Jeu-Concours pour une raison extérieure et indépendante de la volonté de l'Organisateur, sa responsabilité ne pourrait être retenue de ce fait. Il en est de même pour tous mouvements sociaux, grèves, événements, cas de force majeure, pouvant entraîner report, modification, ou annulation du Jeu-Concours et des prix offerts. Dans de telles circonstances, l'Organisateur se réserve le droit de modifier, compléter, reporter ou annuler ce Jeu-Concours et les dotations proposées. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 – OBTENTION DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Arnaud MARTIN et Maître Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD. Il est consultable directement sur le site Facebook d'Europcar France.

L'Organisateur garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès des huissiers de justice associés Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Europcar France – Service Marketing – Jeu-Concours « Game of Thrones » – Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" - 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE).

L'Organisateur s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci-dessus ou envoyée après les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par timbre(s) poste(s) sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur dans un délai indicatif de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la réception de la demande.

En cas de prolongation ou de report éventuel(le) du Jeu, la date limite d'envoi des demandes d'obtention du règlement et de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant tant lors de la participation au Jeu que le cas échéant lors de la remise d'un Lot, sont soumises aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés.

Europcar ne conserve Vos données à caractère personnel que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités décrites dans notre Politique de confidentialité Europcar, conformément au droit applicable.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations les concernant et ils peuvent s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en adressant leur demande par écrit à l'adresse mentionnée à l'article 1er ou par email à :

ecfr.operations.marketing@europcar.com

ARTICLE 11 – CONTESTATIONS

La participation au Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute réclamation concernant le Jeu-Concours devra faire l'objet d'un courrier à l'adresse du Jeu-Concours, indiquant notamment les coordonnées du Participant et devra parvenir à l'Organisateur au plus tard un mois après la clôture du Jeu-Concours. Toute contestation, tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'Organisateur sous le contrôle de l'huissier de justice dépositaire du règlement et après avoir recueilli son avis. Les décisions de l'Organisateur seront souveraines et sans appel.

ARTICLE 12 – FRAUDES

Toute participation non-conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées, falsifiées ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant sera considérée comme nulle et entraînera l'annulation automatique de la participation du Participant. Aucun recours ne sera possible.



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier le Participant s'il constate que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, concernant notamment la participation au Jeu-Concours ou l'utilisation des coordonnées erronées du Participant. De manière générale, sera assimilée à une fraude toute tentative ou toute action ayant pour objet ou pour conséquence de contrarier le principe d'égalité des chances entre les participants. Sont notamment considérés comme des fraudes les participations automatisées, les créations d'identités fictives, l'utilisation d'adresse e-mail multiples, le fait de jouer pour quelqu'un d'autre....

L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer des Lots aux fraudeurs.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou du bénéfice du lot attribué, sauf à faire application des dispositions légales d'ordre public. L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiées pendant le jeu. Ces modifications feront l'objet d'avenant(s) déposé(s) auprès d'Arnaud MARTIN et Olivier GRAVELINE, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), 1 rue BAYARD.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant les éventuels problèmes qui pourraient subvenir du fait de la nécessité de se connecter à Internet. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des éventuels problèmes de connexion, des virus, pannes et autres désagréments qui constituent un risque pour toute personne dès lors qu'elle se connecte à Internet. L'organisateur ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des conséquences que ces incidents induiront sur les appareils et équipement électriques des participants. Les participants sont présumés avoir connaissance des risques liés à l'utilisation d'Internet avoir pris toute disposition utile pour s'en prémunir.

ARTICLE 14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les dénominations ou marques citées au présent règlement ou sur les pages dédiées au Jeu, de même que sur tout support de communication relatif au Jeu, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

ARTICLE 15 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Jeu-Concours est soumis à la Loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu-Concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux dispositions du Code



Europcar France
Parc d'Affaires Le Val St Quentin
Bâtiment L
2 rue René Caudron
78960 Voisins-le-Bretonneux
Téléphone : 01 30 44 90 00
Télécopie : 01 30 44 12 79
Internet : <http://www.europcar.fr>

S.A.S. au capital de 10 880 000 €
303 656 847 R.C.S. Versailles
Siret 303 656 847 03664 – NAF 7711A
N° TVA : FR 00-303 656 847

de Procédure Civile. Aucune contestation ne sera plus recevable trois (3) mois après la clôture du Jeu-Concours.

ARTICLE 16 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent Jeu-Concours étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payable en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu-Concours.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier à l'adresse suivante dans un délai maximum de deux mois à compter de la participation au Jeu-Concours :

Europcar France – Service Marketing – Jeu « Game of Thrones » – Parc d'Affaires "Le Val Saint Quentin" - 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX (FRANCE).

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite d'une connexion de 5 minutes maximum au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

L'Organisateur s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de remboursement des frais de participation, les frais d'affranchissement liés à cette demande, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g).